Commune de MONTFAUCON
Compte-rendu du Conseil Municipal
du 26 mars 2015

Séance ouverte à 21 h

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal de la séance du 26 février 2015.
Approuvé à l'unanimité

1. Approbation du compte de gestion 2014 : Budget Communal

M. le Maire signale aux membres du conseil municipal qu'il faut prendre une délibération pour approuver le compte de gestion 2014, élaboré par le receveur principal de Roquemaure et qui reflète à l'identique le Compte Administratif de la commune. Après vérification, M. le Maire propose de passer au vote.
Approuvé à l'unanimité

2. Vote du Compte Administratif 2014 : Budget Communal

M. le Maire se retire, Mme Lisiane SOURET est nommée Présidente de séance. Le Compte Administratif 2014 reflète la réalité de toutes les opérations qui ont été réalisées sur l'année. Il apparaît un solde d'exécution en section de fonctionnement de 143 552,09 € et un solde d'exécution en section d'investissement de 82 518,95 €.
Adopté à l'unanimité.

3. Affectation du résultat 2014 : Budget Communal

L'affectation du résultat porte sur la somme totale de 143 552,09 € dégagée de l'excédent de fonctionnement. Proposition de M. le Maire de laisser la somme de **74 552,09 €** en section de fonctionnement pour le Budget Primitif 2015 et **d'affecter 69 000,00 €** en section d'investissement au BP 2015.
Adopté à l'unanimité

4. Vote des 3 Taxes

M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux qui restent donc inchangés à savoir :
Taxe d'Habitation : 9,92 % Foncier Bâti : 8,96 % Foncier non Bâti : 48,30 %.
Adopté à l'unanimité.

5. Vote du Budget Primitif 2015 : Budget Commune

Les dépenses et les recettes en section de fonctionnement s'équilibrent à 986 226,09 €
Les dépenses et les recettes en section d'investissement s'équilibrent à 297 977,95 €
M. le Maire soumet le BP 2015 au vote des élus.
Adopté à l'unanimité

6. Approbation Compte de Gestion 2014 : Budget Eau et Assainissement

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion du Receveur Principal qui est identique au Compte Administratif du service Eau & Assainissement.
Approuvé à l'unanimité.

7. Vote Compte Administratif 2014 : Budget Eau et Assainissement

M. le Maire se retire, Mme Lisiane SOURET est nommée Présidente de séance. Le Compte Administratif SEA 2014 laisse apparaître un solde d'exécution en section d'exploitation de 5 286,87 € et un solde d'exécution en section d'investissement de 126 013,75 €.
Adopté à l'unanimité.

8. Affectation du Résultat : Budget Eau et Assainissement

Aucune somme n'est affectée en section d'investissement.

Adopté à l'unanimité

9. Tarification Eau & Assainissement 2015

M. le Maire propose de ne pas augmenter le prix du m³ d'eau pour l'année 2015 : 2,18 € T.T.C. (avec assainissement) et 1,21 € T.T.C. (sans assainissement).

Adopté à l'unanimité.

10. Vote Budget Primitif 2015 : Budget Eau et Assainissement

Les dépenses et les recettes s'équilibrent en section d'exploitation à 230 005,87 € et en section d'investissement à 200 699,00 €.

Le BP 2015 est soumis au vote du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

11. SMEG : modification des statuts

M. le Maire rappelle qu'il y a eu fusion entre le SMDE du Gard et les Syndicats du Vistre et d'Uzès pour créer le SMEG. Les compétences respectives des anciens Syndicats devant être intégrées au SMEG, ce dernier a délibéré pour en modifier les statuts.

Les communes adhérentes doivent en faire de même.

Adopté à l'unanimité

12. Règlement du cimetière : Tarifications

M. le Maire signale qu'il est nécessaire d'apporter des modifications au règlement du cimetière communal et de revoir la tarification des concessions.

Il propose donc de délibérer sur ce qui suit :

Concessions

Concessions cimetière	**Modèle 1** **2 ou 3 places** 1,60m X 3,00m		**Modèle 2** **4 ou 6 places** 2,40m X 3,00m
Trentenaire	300 euros		500 euros
Cinquantenaire	500 euros		700 euros
Dimensions monuments	1,20m l X 2,80m L Hauteur maximale avec stèle 2,00m		2,20m l X 2,80m L Hauteur maximale avec stèle 2,00m

Columbarium

Concession trentenaire 1 case pour 4 urnes au maximum	Concession cinquantenaire 1 case pour 4 urnes au maximum
500 euros	700 euros

Caveau provisoire communal ou caveau d'attente (Dépositoire)

6 premiers mois	Renouvelable 1 fois pour 6 mois
Gratuit	100 euros

Adopté à l'unanimité

13. Négociation contrat groupe par le Centre de Gestion du Gard pour l'assurance des risques statutaires :

A l'occasion des arrêts maladie ou accidents de travail, M. le Maire expose la nécessité de prendre une assurance garantissant les risques financiers encourus par la Collectivité à l'égard de son personnel. Sont concernés les Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou à l'I.R.C.A.N.T.E.C. Pour cela il propose de faire appel au CDG qui sera donc mandaté par délibération du conseil municipal, pour lancer une procédure de consultation, dans le but de souscrire un contrat groupe. La commune se réservera ensuite le droit d'adhérer à l'assurance agréée qui aura été retenue.

Adopté à l'unanimité

14. Dénomination chemin communal : chemin du Puits Marin

M. le Maire signale que dans le cadre du Syndicat Intercommunal Géographique, une mise à jour de la voirie communale est demandée et qu'il reste un chemin qui n'est pas nommé. Celui-ci part de l'extrémité de la Digue communale vers le chemin de Chambonnet et passe devant le Puits Marin.

Il propose donc de le nommer **« Chemin du Puits Marin »**.

Adopté à l'unanimité

15. QUESTIONS DIVERSES

-Création, promotion et gestion d'un réseau local d'espaces Sites et Itinéraires « Gard pleine Nature ». M. le Maire signale que 2 communes de la CCCRG (St Laurent des Arbres et Montfaucon) ne souhaitent pas adhérer à ce réseau et demande au Conseil Municipal de se prononcer à titre individuel défavorablement à cette adhésion.

Refus d'adhésion approuvé à l'unanimité

-Médailles de ville : des médailles de villes ont été commandées pour un montant de 1830 €.

-Invitation au Salon des Maires d'ALES le 8 avril 2015. Info donnée pour les élus intéressés.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés
la séance est levée à 22h06

Le Maire
Eric MOUTAFIS

MAIRIE DE MONTFAUCON